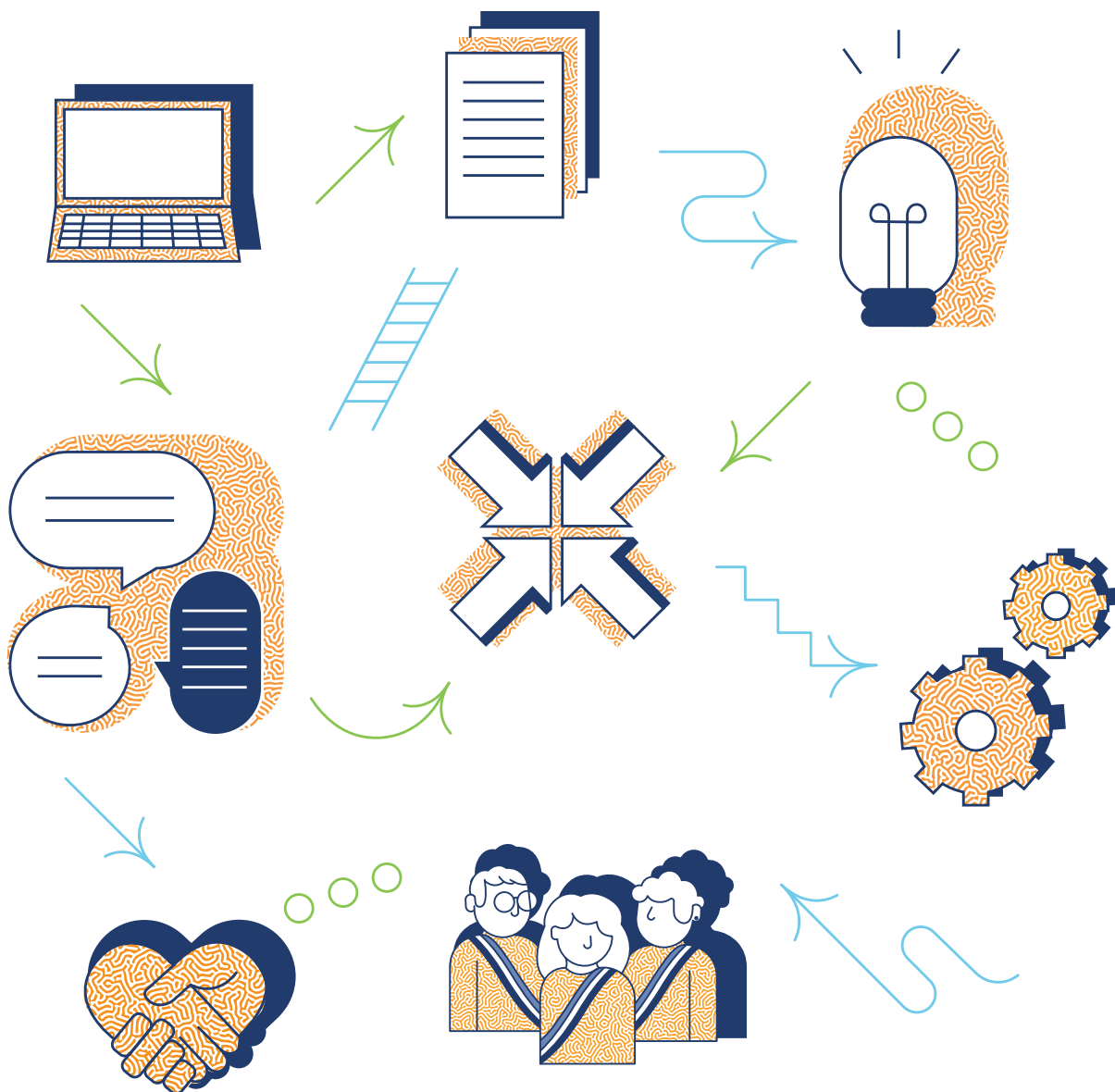


Être délégué.e au SIGERLy



Conception et réalisation : Direction communication du SIGERLy

Design graphique : Del Norte

Crédits photos : Michel Djaoui, SIGERLy, Freepik, Marie-Rose Loisy

Avril 2026

Sommaire

Comprendre le SIGERLy

7 domaines d'intervention	6
Les engagements du SIGERLy.....	7
Le SIGERLy en un clin d'œil	8-9
L'écosystème du SIGERLy	10-11
Le cadre réglementaire et législatif – L'essentiel	12

Gouvernance

Une année au SIGERLy – Temps forts.....	14-15
Qui décide ? Qui prépare ? Qui met en œuvre ?	16-18
Les délégué.es	19-20

Ressources

Le budget du SIGERLy.....	22-23
Les équipes du SIGERLy	24
Contacts utiles	25-26
S'informer et suivre l'actualité du SIGERLy	27-28

Aller + loin

Ressources supplémentaires	30
----------------------------------	----





Le SIGERLy – Un syndicat au service des communes et de leur transition

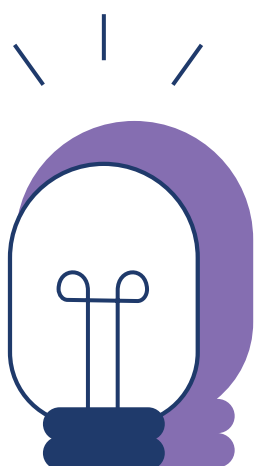
Créé le 31 octobre 1935, le SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) est né de la volonté des communes de la région lyonnaise de mutualiser leurs moyens et de défendre leurs intérêts dans le domaine de l'énergie, notamment face aux concessionnaires d'électricité et de gaz. À l'origine, 33 communes se sont unies autour de cette ambition commune.

Au fil des décennies, le SIGERLy a su s'adapter aux grandes évolutions du service public de l'énergie. La nationalisation de l'électricité et du gaz en 1946 marque une étape structurante, renforçant son rôle d'autorité organisatrice. Plus récemment, **à partir des années 2000**, dans un contexte de décentralisation et de transition énergétique, le syndicat a élargi ses missions : éclairage public, performance et sobriété énergétiques, développement des énergies et usages décarbonés, mobilité électrique, avec le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

En 2015, le SIGERLy devient un syndicat mixte ouvert, intégrant la Métropole de Lyon aux côtés des communes adhérentes renforçant la cohérence et la solidarité territoriale des politiques énergétiques.

Aujourd'hui, le SIGERLy regroupe la Métropole de Lyon et 65 communes autour d'un objectif partagé : accompagner concrètement les collectivités dans leur transition énergétique. À ce titre, le syndicat se positionne comme un véritable accélérateur, en mettant à disposition de ses adhérents une expertise technique, juridique et financière, des outils mutualisés et des solutions opérationnelles adaptées aux réalités locales.

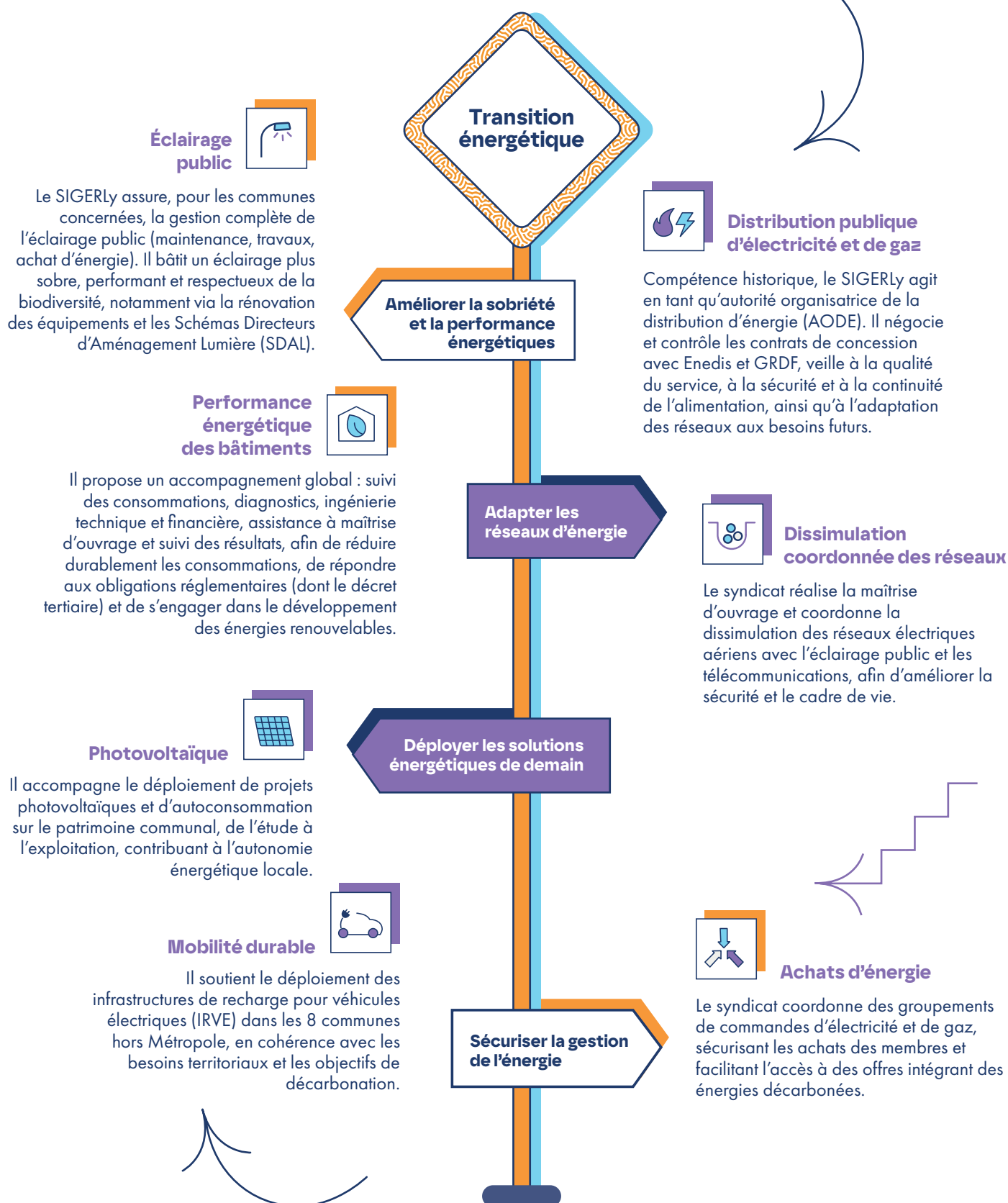
En tant que délégué.e, vous êtes un.e acteur et actrice clé de cette gouvernance collective. Représentant votre collectivité au sein du syndicat, vous contribuez aux orientations stratégiques et participez à cette dynamique visant à anticiper les évolutions, sécuriser les choix et accélérer la transition énergétique des territoires.



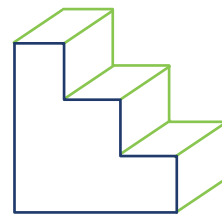
Partie 1: **Comprendre le SIGERLy**

7 domaines d'intervention

pour accélérer la transition énergétique des territoires



Les engagements du SIGERLy



Le SIGERLy agit au service des communes et des habitant.es autour d'engagements clairs, qui guident l'ensemble de son action.



Garantir un service public de l'énergie accessible à toutes et tous

Assurer la continuité et la qualité de l'électricité et du gaz, veiller à l'égalité d'accès et contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.



Accélérer la performance et la sobriété énergétiques, une priorité

Réduire durablement les consommations, optimiser les usages et accompagner les collectivités vers des bâtiments et équipements plus efficaces.



Agir pour l'intérêt général

Concilier performance énergétique, maîtrise des dépenses publiques et équité territoriale.



Renforcer la solidarité entre les communes

Mutualiser les moyens et les expertises pour sécuriser et équilibrer l'action publique.



Être un acteur de proximité

Accompagner chaque commune au plus près de ses besoins et de ses réalités locales.



Apporter une expertise publique innovante

Mettre à disposition des élu.es une expertise technique, juridique et financière sécurisée, fondée sur des solutions pragmatiques et opérationnelles.



Développer les énergies locales et durables

Soutenir les projets d'énergies renouvelables et accélérer la transition énergétique des territoires.

Le SIGERLy en vidéo



Les missions du syndicat expliquées en 3 minutes.

Le SIGERLy en un clin d'œil



1935

Naissance du syndicat



**7 domaines
d'intervention**

pour accélérer la transition
énergétique de ses membres



**65 communes
et la Métropole
de Lyon**



961 000
habitant.es



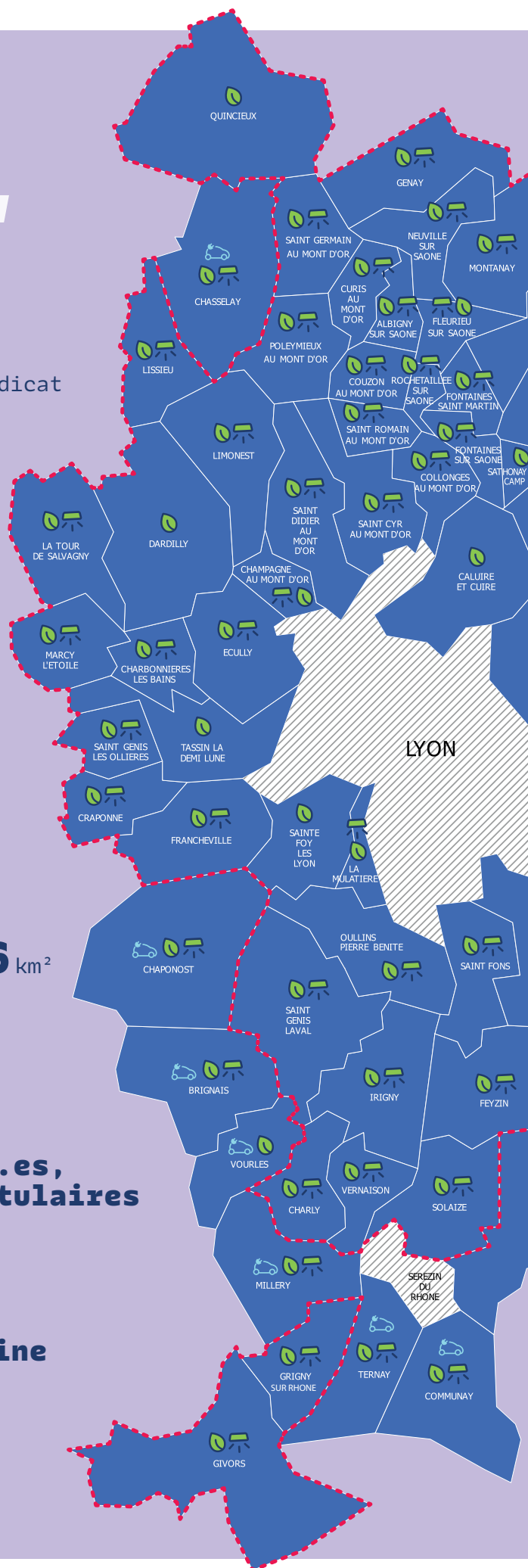
576 km²



**1 président.e,
8 vice-président.es,
85 délégué.es titulaires**



**Une soixantaine
d'agent.es**





Plus de 83 000

points lumineux gérés
59% Led



2100

bâtiments suivis
énergétiquement



80% des
réseaux électriques
enfouis



**Plus de
75 M€**
de dépenses
réelles annuelles



**Près de
66 M€**
d'achats d'énergie
par an



**7800 km de réseaux
électriques
et 2600 km de
réseaux gaz**



20 points
de recharge électriques
sur les 8 communes hors
Métropole



Communes non adhérentes au SIGERLy



Métropole de Lyon



Communes adhérentes à la compétence
dissimulation coordonnée des réseaux



Communes adhérentes à la
compétence éclairage public



Communes accompagnées pour la performance
énergétique des bâtiments



8 communes hors Métropole de Lyon adhérentes
à la compétence IRVE (Infrastructures de recharge
de véhicules électriques)

L'écosystème du SIGERLy

Le SIGERLy évolue au sein d'un écosystème partenarial dans lequel il joue un rôle de facilitateur et d'interface.

Il agit :

- pour le compte de ses communes adhérentes et de la Métropole de Lyon;
- en lien étroit avec les gestionnaires de réseaux Enedis (électricité) et GRDF (gaz);
- en partenariat avec les services de l'État, les institutions publiques et les financeurs;
- et en relation avec les acteurs techniques et économiques, dans le respect des règles de la commande publique.

Cette position permet aux communes de bénéficier d'une action coordonnée, sécurisée et mutualisée, tout en conservant leur autonomie décisionnelle.



Pour la version détaillée, c'est ici.



66 adhérents

65 communes

- 65 pour la compétence dissimulation des réseaux
- 53 pour la compétence éclairage public
- 64 pour la performance énergétique des bâtiments
- 8 pour les compétences distribution électricité, gaz et IRVE

Métropole de Lyon pour la compétence distribution électricité et gaz

Membres des groupements Électricité et gaz hors SIGERLy

Musée confluence, SDMIS, INSA, SPL Segapa1, CCAS...



Habitants Usagers



*TEARA (réseau des 13 syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes)



Réseaux professionnels

- **Réseaux** (FNCCR, BTP Rhône, TEARA*...)
- **Associations** de lutte contre la précarité, défense des usagers... (SOLIHA, UDCCAS...)
- **Partenariats solidaires** (Électriciens sans frontières, Musée Ampère...)
- **Associations** énergie, éclairage public (ALEC, AURA-EE, ALTE 69, Cluster Lumière, Campus Lumière...)



Partenaires publics

- **Préfecture** du Rhône
- **Métropole** de Lyon
- **Autres syndicats** d'énergies
- **Cerema**
- **EPCI** du territoire (CCPO, CCVG, CCBPD)
- **Lycées** professionnels, universités...
- **Autres** (CRC, Pôle national des CEE, DGEC, CCAS (précarité), Trésor Public, CDL...)



Partenaires privés

- **Concessionnaires de transport d'énergies** RTE (électricité) et NATRAN (gaz)
- **Concessionnaires distribution d'énergies** ENEDIS (électricité) et GRDF (gaz)
- **Sur le terrain** (entreprises de travaux, maintenance, opérateurs télécom...)
- **Fournisseurs d'énergies**
- **En appui** (bureaux d'études, AMO, prestataires de contrôle de concession...)



Financiers

- **Institutions bancaires** (banque des territoires, banques privées...)
- **Publics** (Métropole de Lyon, Région, Préfecture, ADEME, ACTEE, Banque Européenne d'investissement...)

Le cadre réglementaire et législatif – L'essentiel

L'action du SIGERLy s'inscrit dans un cadre réglementaire structurant, qui définit les responsabilités des collectivités en matière d'énergie, de réseaux, d'éclairage public et de transition énergétique.

Le syndicat accompagne les communes pour comprendre, anticiper et mettre en œuvre ces obligations.

Principaux textes à retenir :

Les grandes lois de décentralisation

- **Lois de décentralisation (1982, 1983, 2004)**
Fondent le rôle des collectivités et des syndicats d'énergie dans le service public et renforcent leurs compétences.
- **Loi MAPTAM (2014)**
Clarification des compétences territoriales et évolution du SIGERLy en syndicat mixte ouvert pour accueillir la Métropole de Lyon (créée en 2015) qui représente les 57 communes de son territoire pour la compétence électricité et gaz.
- **Loi NOTRe (2015)**
Clarifie la répartition des compétences entre collectivités.
- **Loi 3DS (2022)**
Introduit davantage de souplesse dans l'organisation territoriale et permet notamment aux communes de transférer certaines compétences « à la carte » à leur intercommunalité.

Les principales réglementations dans le domaine de l'énergie

- **Directives européennes sur l'ouverture des marchés (années 2000)**
Encadrent la concurrence et les procédures d'achat public d'électricité et de gaz.
- **Loi NOME (2010)**
Ouvre le marché de l'électricité et rend les achats d'énergie plus complexes, favorisant les groupements d'achats.
- **Lois de transition énergétique pour la croissance verte - TECV (2015) et Énergie-Climat (2019)**
Fixent les objectifs nationaux de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables élargissant le champ d'action des syndicats d'énergie.

- **Réglementation sur l'éclairage public (2018)**
Encadre les usages de l'éclairage extérieur afin de réduire les consommations et les nuisances lumineuses.
- **Décret tertiaire (2019)**
Impose une réduction des consommations des bâtiments publics et tertiaires de plus de 1 000 m² (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050) et une déclaration annuelle sur OPERAT.
- **Loi APER (2023)**
Accélère le développement des énergies renouvelables et renforce le rôle des communes dans l'identification des zones favorables.
- **Réglementation anti-endommagement des réseaux (depuis 2012)**
Sécurise les travaux à proximité des réseaux via les procédures DT-DICT. À partir du 1^{er} janvier 2026, l'utilisation du fond de plan PCRS devient obligatoire pour améliorer la précision de la cartographie et la sécurité des chantiers.

À retenir pour un.e délégué.e SIGERLy



- Les collectivités sont actrices du service public de l'énergie.
- Les politiques énergétiques nationales fixent des objectifs de sobriété et de transition énergétique.
- Le SIGERLy accompagne les communes pour appliquer ces réglementations et développer leurs projets énergétiques.

Partie 2:

GOUVERNANCE



Une année au SIGERLy

Janvier

- ➡ Validation du programme travaux (réseaux & éclairage public)
- ➡ Rapport annuel d'exploitation IRVE (bornes électriques)
- ➡ Clôture dossiers subventions DSIL-DETR

Février

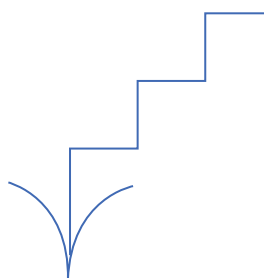
- ➡ Bureau : attribution offre intégrée « photovoltaïque »
- ➡ Comité : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) + contributions
- ➡ Bilans de consommation par commune (année n-1)
- ➡ Bilan de production photovoltaïque des installations SIGERLy (année n-1)
- ➡ Trophées du SIGERLy

Mars

- ➡ Salon des maires
- ➡ Comité : budget primitif (BP) + compte administratif (CA)

Avril

- ➡ Lancement contrôle des concessions (Enedis, GRDF) année n-1
- ➡ Maintenance préventive éclairage public (visites de nuit)



Côté travaux réseaux & éclairage public

Entre juin et novembre, le SIGERLy réalise le chiffrage sur le terrain permettant d'estimer le coût des travaux souhaités par les communes sur leur territoire.

Entre janvier et juin, le SIGERLy ajuste le programme de travaux selon les priorités des communes, les financements disponibles et l'avancement des opérations.

→ Une **commission d'engagement mensuelle** valide les projets avant lancement.

Côté exécutif

Le Bureau (Président.e + Vice-présidentes) se réunit **jusqu'à 1 fois/mois**. Il peut être décisionnel ou consultatif.

Décembre

- ➡ Comité : DM, crédits, contributions provisoires
- ➡ Budget travaux réseaux et éclairage public n+1
- ➡ Ouverture dossiers subventions DSIL-DETR

Novembre

- ➡ Préparation du programme travaux réseaux et éclairage public (n+1)
- ➡ CCSPL / CCPE

Côté concessions

Chaque année : Enedis, GRDF, EDF transmettent leur CRAC (Compte-Rendu d'Activité de Concession) **avant le 1^{er} juin**.

Le SIGERLy analyse les données, réalise des missions de contrôle et vérifie le respect des contrats.

Côté financements

Le SIGERLy accompagne les communes dans la recherche et l'obtention de financements pour leurs projets énergétiques. Il répond aux appels à projets (ACTEE, ELENA...), mobilise des financements (DSIL, DETR, Fonds vert...) et valorise les CEE (Certificats d'Économie d'Énergies).

Temps forts

- Gouvernance (Comité, Bureau, commissions)
- Financements
- Travaux / Réseaux / Éclairage public
- Concessions (électricité, gaz)
- Bâtiments / Énergie / Exploitation
- Événements / Relations élus.e
- À vous de jouer !

Mai

- ➔ Fin de saison de chauffe (le SIGERLy rencontre les exploitants CVC)

Juin

- ➔ Comité : décisions modificatives (DM) + présentation travaux CCSP
- ➔ Transmission au SIGERLy des demandes de travaux dissimulation et éclairage public (année n+1)
- ➔ Résultats attribution subventions DSIL/DETR

Juillet/Août

- ➔ Suivi contrats exploitation
- ➔ Mise à jour données patrimoine bâti

Septembre

- ➔ Comité : DM + rapports concessions
- ➔ Audits terrain Enedis / GRDF
- ➔ Bureau : attribution des offres intégrées BATy + et photovoltaïque
- ➔ Fin des déclarations des consommations sur OPERAT (décret tertiaire)

Octobre

- ➔ Maintenance préventive éclairage public (visites de nuit)
- ➔ Coordination – participation du SIGERLy aux réunions POP Métropole (Programmation des Opérations de Proximité)
- ➔ Conférence NOME en préfecture (investissements concessions)
- ➔ Début saison de chauffe (le SIGERLy rencontre les exploitants CVC)
- ➔ Bilans exploitation CVC + prévisions des budgets énergie des communes

Les offres intégrées du SIGERLy

Deux dispositifs clés : BATy+ pour la rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que l'offre photovoltaïque et autoconsommation. Ils incluent ingénierie technique et financière et des avances remboursables.

Achat d'énergies

Dans le cadre du groupement : achats réalisés au clic **plusieurs fois par an**.

→ Permet d'optimiser les coûts pour les communes.

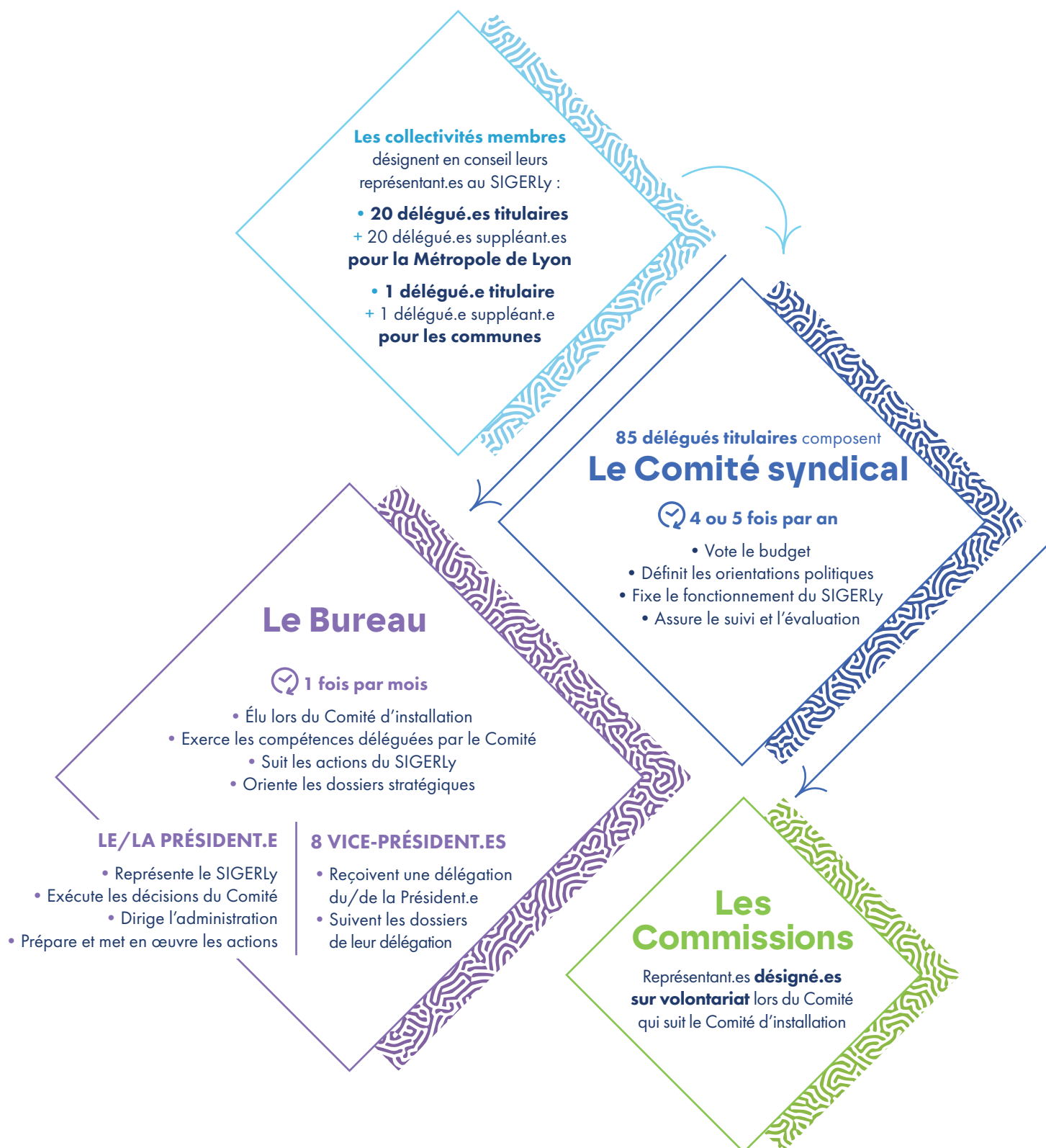
Côté Bâtiments et exploitation CVC (chauffage, ventilation, climatisation)

Des réunions trimestrielles sont programmées avec la commune, le SIGERLy et l'exploitant pour le suivi des performances et l'optimisation des installations CVC.

Le SIGERLy traite les projets de rénovation énergétique (études, accompagnement, suivi...) **en continu, au fil des demandes**.

Qui décide ? Qui prépare ? Qui met en œuvre ?

Au cœur du service public de l'énergie, le SIGERLy s'organise autour d'instances décisionnelles et consultatives assurant une gouvernance partagée au service des communes et de leurs habitant.es.





Participer aux séances du Comité



Préparer la séance

Chaque séance du Comité syndical fait l'objet d'une organisation en amont. Une **convocation est envoyée 5 jours francs avant** la séance. Elle comprend l'ordre du jour et les projets de délibération. Une confirmation de présence (titulaire ou suppléant.e) est demandée avant chaque séance afin de vérifier le quorum.



Voter en séance

Pour que les décisions puissent être prises, un quorum doit être atteint. Le quorum conditionne la validité des délibérations.

Seuils de quorum :

- **Bureau** : 5 membres
- **Comité syndical** : variable selon la nature de la délibération



Venir au Comité

Les déplacements pour participer aux Comités syndicaux peuvent être remboursés par le SIGERLY (trajet entre votre mairie / Métropole de Lyon et le lieu de la séance).

Pour en bénéficier :

- compléter le formulaire transmis en début de mandat ;
- joindre une copie de la carte grise du véhicule.



En Comité, il y a 5 seuils de quorum distincts (40 % des délégués représentant les adhérents à la compétence en question) :

- **34** membres pour les délibérations d'**intérêt commun**
- **12** membres pour la compétence **distribution d'énergies**
- **22** membres pour la compétence **éclairage public**
- **26** membres pour la compétence **dissimulation des réseaux**
- **4** membres pour la compétence **IRVE**



En pratique : se faire remplacer ou donner pouvoir

Chaque commune désigne un.e délégué.e titulaire et un.e suppléant.e.

En cas d'absence :

- **le ou la suppléant.e** remplace le ou la titulaire au Comité syndical ;
- **le ou la titulaire** peut donner pouvoir à un autre membre (maximum 2 pouvoirs par élu.e).



Un pouvoir ne compte pas dans le quorum, mais uniquement pour les votes.





Les Commissions

Elles constituent des espaces de travail, de préparation et de concertation. De nature consultative ou décisionnelle, elles permettent d'approfondir les dossiers avant décision et d'assurer la transparence de l'action publique.

Commission syndicale générale

Type d'instance : Préparatoire

Composition : 20 délégué.es

Rôle principal : Prépare les projets de délibération avant leur présentation au Comité syndical (budget, concessions, éclairage public, réseaux).

Fréquence des réunions : Environ 4 à 6 fois par an, en amont de chaque Comité syndical.

Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE)

Type d'instance : Coordination territoriale

Composition :

- 4 délégué.es du SIGERLY (2 communes, 2 Métropole)
- 4 intercommunalités* représentées

Rôle principal : Coordonne et met en cohérence les politiques énergétiques à l'échelle du territoire.

Fréquence des réunions : Au minimum 1 fois par an

* *Intercommunalités du territoire :* Métropole de Lyon, Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO), Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG).

Commission d'appel d'offres (CAO)

Type d'instance : Décisionnelle

Composition :

- 1 Président.e
- 5 délégué.es titulaires
- 5 délégué.es suppléant.es

Rôle principal : Attribue les marchés publics et garantit la transparence et l'égalité de traitement dans la commande publique.

Fréquence des réunions : Selon les besoins liés aux procédures de marchés.

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

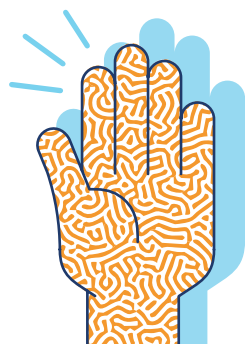
Type d'instance : Dialogue

Composition :

- 12 délégué.es du SIGERLY
- 12 représentant.es d'associations (consommateurs, organisations sociales et professionnelles)

Rôle principal : Améliore la qualité du service public de l'électricité et du gaz et favorise la participation des usagers.

Fréquence des réunions : Au minimum 1 fois par an.



Les délégué.es

Un rôle stratégique, une responsabilité collective, un engagement personnel

Être délégué.e au SIGERLy, c'est s'engager dans une mission de service public, pour sa collectivité et en faveur de l'intérêt général. C'est participer activement à la gouvernance d'un syndicat d'énergie qui agit sur des sujets d'actualité majeurs : transition énergétique, sobriété, réseaux publics, énergies renouvelables, performance des bâtiments publics et mobilité décarbonée. Devenir délégué.e, c'est à la fois représenter sa collectivité et contribuer à la dynamique collective du territoire.

→ Un rôle stratégique

Le ou la délégué.e participe aux choix structurants du SIGERLy et contribue aux orientations énergétiques du territoire. Il ou elle :

- **connaît les compétences transférées** par sa commune au SIGERLy et les actions menées sur son territoire ;
- **participe aux réunions** et aux votes du Comité syndical ;
- **analyse les dossiers** techniques, financiers et budgétaires ;
- **contribue aux travaux** des commissions ;
- **prend part aux décisions** relatives aux concessions, aux investissements et aux programmes d'actions ;
- **agit sur des sujets d'actualité majeurs** : transition énergétique, sobriété, réseaux publics, mobilité électrique, énergies renouvelables.

Il ou elle est au cœur des décisions qui engagent durablement les collectivités membres.



→ Une responsabilité collective

Le ou la délégué.e est le relais entre sa collectivité et le SIGERLy. Il ou elle joue un rôle essentiel dans la circulation de l'information et la prise en compte des besoins locaux. Il ou elle :

- **remonte les besoins**, projets et priorités locales ;
- **informe son conseil municipal** des actions et décisions du syndicat ;
- **présente les dispositifs** et programmes du SIGERLy ;
- **participe à la valorisation** des projets menés sur son territoire ;
- **contribue à la solidarité** entre les communes membres.

Il ou elle agit dans l'intérêt général et participe à une gouvernance partagée du service public de l'énergie.





Un engagement personnel

Être délégué.e implique un investissement personnel et une réelle disponibilité pour exercer pleinement sa mission. Le ou la délégué.e :

- **se forme et s'informe** pour comprendre les enjeux énergétiques et réglementaires ;
- **développe ses connaissances** sur les thématiques portées par le SIGERLy ;
- **participe aux matinales**, visites pédagogiques, conférences et autres réunions d'information proposées par le SIGERLy ;
- **s'appuie sur l'expertise technique**, juridique et financière des équipes du SIGERLy ;
- **assure une présence active** et assidue aux réunions et instances.

Le ou la délégué.e exerce sa mission en lien étroit avec son ou sa **suppléant.e**, avec qui il ou elle constitue un véritable **binôme**. Il ou elle veille à partager les informations, relayer les actualités du syndicat et associer son ou sa suppléant.e aux travaux et aux réflexions afin d'assurer la continuité et l'efficacité de la représentation de la collectivité.

Cet engagement permet de renforcer la qualité des décisions et l'efficacité de l'action publique.

En résumé

Être délégué.e du SIGERLy, c'est :

- | | |
|--|--|
| → s'engager dans une mission de service public ; | → être disponible et impliqué.e dans la vie du syndicat ; |
| → représenter sa collectivité dans une gouvernance collective ; | → travailler en binôme avec son ou sa suppléant.e ; |
| → connaître son territoire et les compétences transférées au SIGERLy ; | → monter en compétence sur les enjeux énergétiques ; |
| | → contribuer activement à la transition énergétique du territoire. |



Point de vigilance – Déontologie –

Dans l'exercice de son mandat, le délégué agit dans **le respect des principes de déontologie applicables à l'élu.e local.e**, conformément à la charte en vigueur (page 30) : **impartialité, intégrité, probité et dignité**, en veillant à servir l'intérêt général **et à prévenir toute situation de conflit d'intérêts**.

Partie 3:

RESSOURCES



Le budget du SIGERLy → 75 M€

Le budget du syndicat traduit concrètement les orientations et les priorités décidées par les élu.es. Il permet de financer les actions du syndicat au service des communes.

Le Comité syndical est seul compétent pour délibérer sur les grandes décisions budgétaires :

- le **débat d'orientations budgétaires** (DOB) ;
- le **budget primitif** (BP) ;
- les **décisions modificatives** (DM) ;
- et le **compte administratif** (CA), ou compte financier unique (CFU) à partir de 2027.

Le budget du SIGERLy se compose de deux grandes sections :

- **La section de fonctionnement**, qui finance les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du syndicat et à certaines actions au bénéfice des communes.
- **La section d'investissement**, qui permet de financer les travaux et les projets structurants sur le territoire.

Ci-dessous, les **principales recettes et dépenses** de fonctionnement et d'investissement.

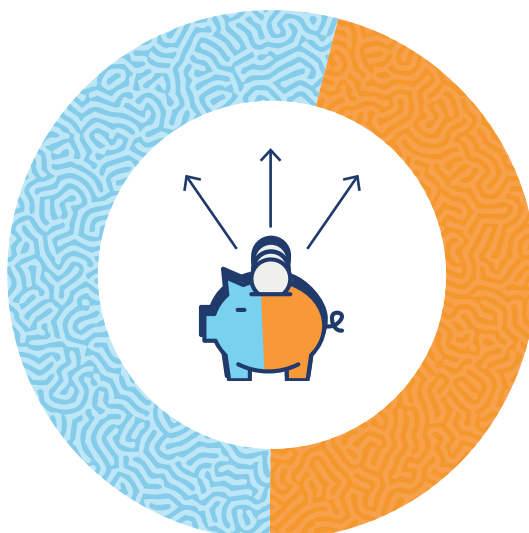
→ Où va l'argent ?

40,3 M€
Dépenses
d'investissement

DONT

Travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public sur le territoire des communes
26,1 M€ (65 %)

Dettes
12 M€ (30 %)
(ratio de désendettement au 31/12/25 : 4 ans)



34,7 M€
Dépenses de
fonctionnement

DONT

Charges de fonctionnement
10,9 M€ (32 %)
(dont maintenance éclairage public et achat d'énergie)

Charges de personnel
3,4 M€ (10 %)

Accise
16,7 M€ (48 %)



Accise

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** est collectée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers via leurs factures. Actuellement le SIGERLy reverse aux communes 99% de la taxe perçue.



➔ D'où vient l'argent ?

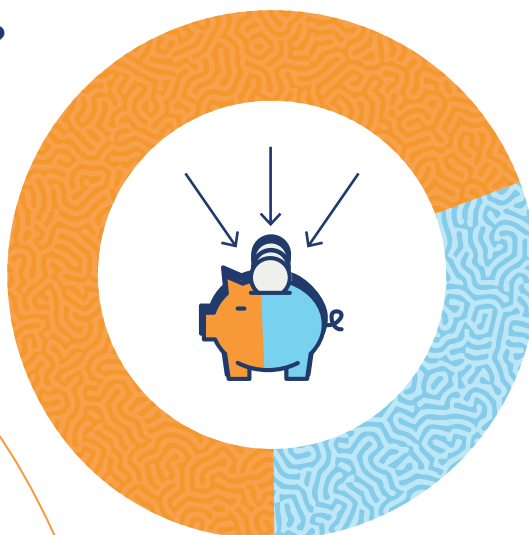
52,2 M€
Recettes de
fonctionnement

DONT

La contribution
des communes
27,8 M€ (52 %)

Redevances
de concessions
5 M€ (10 %)

Accise
16,8 M€ (32 %)



22,8 M€

Recettes
d'investissement

DONT

Emprunt
18 M€ (79 %)

FCTVA-TVA
4 M€ (18 %)



FCTVA-TVA

Cette **dotation, versée par l'État** et Enedis, est destinée à compenser la charge de la TVA sur les dépenses éligibles.



Redevances de concession

Le SIGERLy, en tant qu'autorité concédante, perçoit des redevances versées par **ENEDIS** et **GRDF** dans le

cadre des contrats de concession :

- **R1** : finance le contrôle et la gestion de la concession par le syndicat.
- **R2 et article 8** : contributions d'ENEDIS destinées à soutenir les investissements et travaux sur les réseaux.



Contributions des communes

Les communes membres versent **une participation**

financière en fonction des travaux réalisés sur leur territoire. Chaque année, le SIGERLy calcule la contribution. Chaque commune a le **choix de fiscaliser ou de budgétiser** sa participation. Actuellement 99 % d'entre elles fiscalisent tout ou partie.

Les équipes du SIGERLy

Le SIGERLy s'appuie sur une soixantaine d'agent.es aux profils techniques et administratifs. Leur mission est d'accompagner les collectivités dans leurs projets, d'apporter une expertise et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions du syndicat.

L'organisation du SIGERLy s'articule autour de plusieurs directions :

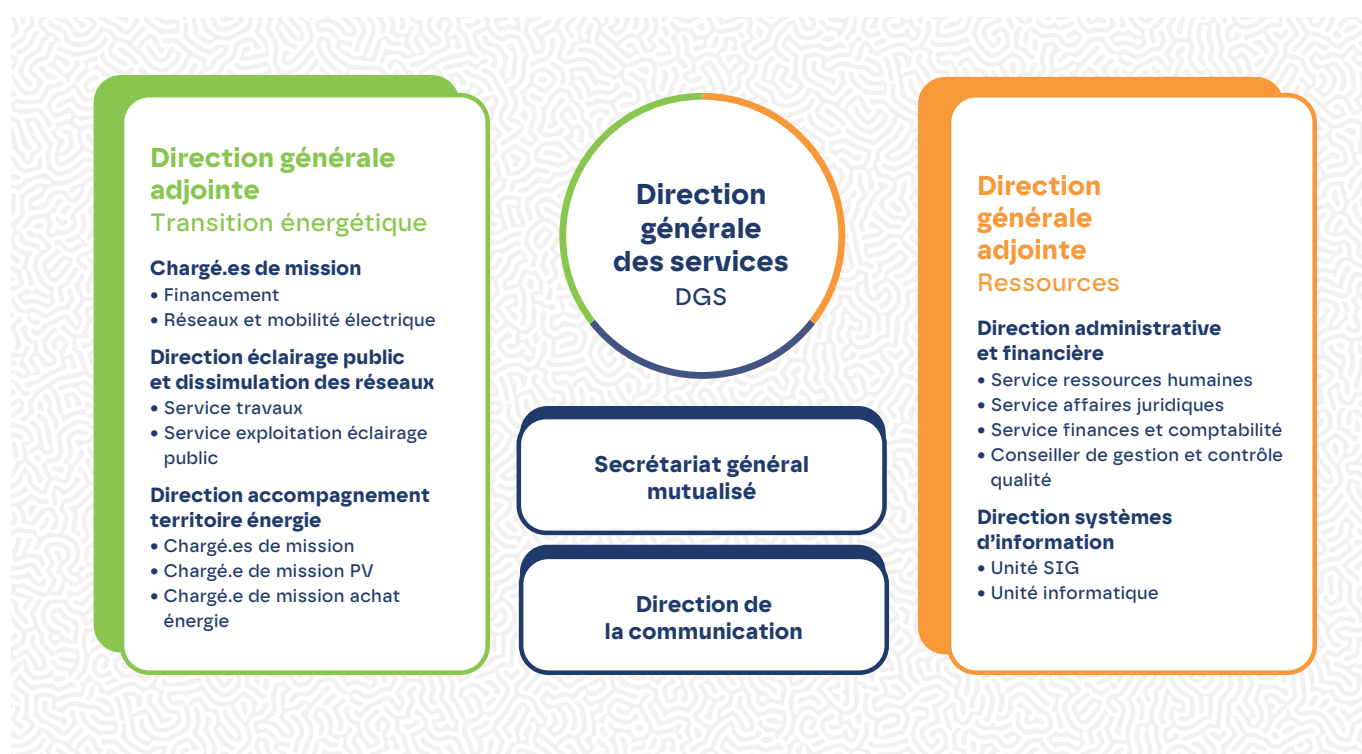
La Direction générale, conduite par la DGS, elle assure le pilotage et la coordination de l'ensemble des activités du syndicat. Elle comprend également la direction communication ainsi qu'un secrétariat général mutualisé.

La Direction générale Transition énergétique, chargée de la mise en œuvre opérationnelle des politiques énergétiques et des projets menés sur le territoire. Elle regroupe :

- la direction éclairage public et dissimulation coordonnée des réseaux (EP/DCR) ;
- la direction Aménagement Territoire Énergie (DATE).

La Direction générale Ressources, qui assure les fonctions supports nécessaires au fonctionnement du syndicat :

- la direction administrative et financière (DAF) ;
- la direction des systèmes d'information (DSI).



Contacts utiles



Cliquez ici pour
trouver vos
référent.es



Des référent.es terrain dédié.es pour les communes

Afin de faciliter les échanges et l'accompagnement des projets, les communes disposent **d'interlocuteurs.trices référent.es par thématique** au sein des équipes du Sigerly :

- maintenance de l'éclairage public ;
- travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et éclairage public ;
- performance énergétique des bâtiments.



Pour toute question concernant

Les assemblées (convocations aux différentes séances, mises à jour concernant les délégués, délibérations...)

→ assemblees@sigerly.fr

Le budget, les contributions...

→ finances@sigerly.fr

Les concessions (réseaux électriques et gaz, concessionnaires ENEDIS et GRDF, programmes travaux...) → concessions@sigerly.fr

Les programmes d'aide au financement de travaux, recherche de subventions...

→ financement@sigerly.fr

Les groupements d'achat d'énergie

(gaz et électricité) → achats-energies@sigerly.fr

La communication (documentation, événements du Sigerly, sites internet et extranet IDYIE...)

→ communication@sigerly.fr

Le photovoltaïque, l'autoconsommation, les installations gérées par le Sigerly...

→ photovoltaique@sigerly.fr

Des échanges avec l'exécutif (président.e, vice-président.es, DGS) → sg@sigerly.fr

La création de comptes, problèmes sur nos outils en ligne comme IDYIE, CITRON...

→ support@sigerly.fr

La centrale d'achat (adhésion, marchés)

→ centrale-achat@sigerly.fr

Les bornes de recharge électrique pour les 8 communes hors Métropole de Lyon (déploiement, schéma directeur)

→ irve@sigerly.fr

Toute autre question → accueil@sigerly.fr





Numéros d'urgence

En cas de problème sur les réseaux d'électricité et gaz

ENEDIS

- En cas de situation dangereuse (câble à terre, coffret cassé, étincelles sur câble...), le numéro d'urgence est le
→ 09 72 67 50 69
- En cas de coupure d'électricité, accéder au service panne et interruption
→ www.enedis.fr/panne-et-interruption
- Autre besoin d'information, rendez-vous sur
→ www.enedis.fr/collectivite-locale

GRDF

- En cas de soucis avec le gaz, odeur sur la voirie, suspicion de fuite ou autre, il convient d'appeler l'urgence gaz au
→ 0800 47 33 33
- Autre besoin d'information, rendez-vous sur
→ www.grdf.fr/collectivites-territoriales

En cas de problème sur un chantier de dissimulation (affaissement de tranchée, présence de barrières au sol, dysfonctionnement des feux provisoires, etc.)

Une **astreinte entreprise** peut être contactée. Les numéros correspondants sont disponibles :

- sur les panneaux installés en début de chantier;
- sur la convocation à la réunion de lancement de chantier, transmise en amont à la commune.

En cas de problème sur une borne de recharge électrique (pour les 8 communes hors Métropole)

- Appeler le numéro présent sur la borne défectueuse ou écrire à l'équipe d'exploitation et de maintenance d'**IZIVIA** à
→ support-irve@izivia.com.
- En cas d'absence de réponse sous 48h, contacter le SIGERLy.

En cas de panne sur le réseau d'éclairage public

Les signalements de pannes d'éclairage public se font 7 jours sur 7 via l'outil SIG – Géolux (mât accidenté, panne totale d'éclairage, luminaire défectueux, etc.).

En cas d'intervention urgente le week-end ou en dehors des horaires de bureau (après 17h), une astreinte entreprise peut être contactée :

- **Serpollet** : 06 19 69 76 24
- **Eiffage** : 06 80 18 27 88
- **Derichebourg** : 06 58 36 35 66
- **ADG** : 06 33 56 10 84



Retrouvez ici l'entreprise intervenant sur votre commune.



S'informer et suivre l'actualité du SIGERLy

Pour accompagner les délégué.es dans leur mandat, le SIGERLy met à disposition plusieurs outils d'information et de formation. Ils permettent de suivre l'actualité du syndicat, de mieux comprendre les enjeux énergétiques et d'accéder aux ressources utiles pour les communes.

Les publications

Le SIGERLy diffuse régulièrement des documents d'information destinés aux élu.es :

- **Rapport d'activité annuel**
- **Fiches thématiques**

[Toutes les publications sont accessibles en ligne sur notre site Internet et sur notre Extranet IDYiE.]

Pensez à relayer le rapport d'activité annuel aux élu.es dans votre collectivité

Conformément à l'**article L5211-39** du Code général des collectivités territoriales, ce rapport, transmis chaque année aux maires par le SIGERLy, doit être présenté au conseil municipal en séance publique.

Les délégué.es sont également invité.es à **rendre compte régulièrement de l'activité du syndicat auprès de leur conseil municipal.**

Les événements

Le SIGERLy organise et participe à différents rendez-vous permettant aux élu.es de s'informer et d'échanger :

- **Organisés par le SIGERLy** (au fil de l'année) : Matinales thématiques, visites de terrain, tables rondes, ateliers pédagogiques, webinaires...
- **En partenariat avec l'ALEC et la Métropole de Lyon** (1 fois par trimestre) : GT Energie et Patrimoine autour de thématiques renouvelées.
- **Présence sur des manifestations locales** (1 fois par an : Salon des maires du Rhône et des présidents des intercommunalités et de la Métropole de Lyon, Salon grand public Ici on agit à Lyon...)



Les outils numériques



Extranet : idyie.sigerly.fr

Accès sécurisé avec identifiants personnels transmis à chaque délégué.e. Vous y trouverez notamment : votre tableau de bord, vos référent.es, des ressources personnalisées, des accès vers les outils du SigerLy.



Site internet : sigerly.fr

Vitrine grand public du syndicat : actualités, compétences, organisation, publication et accès aux délibérations...



Réseaux sociaux

Le SigerLy est présent sur LinkedIn et Facebook pour relayer ses actualités.



Chaine Youtube

La chaîne SigerLy propose notamment des vidéos pédagogiques sur les actions et les thématiques énergétiques.



Newsletters

Décryptages, flash'info, kit du délégué...

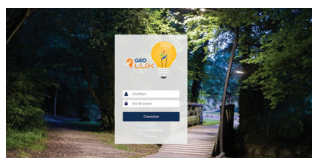


Pourquoi notre extranet s'appelle IDYiE ?

Ce nom n'a pas été choisi au hasard. Dans la mythologie grecque, IDYiE est la déesse de la connaissance, en écho à la vocation de la plateforme : faciliter l'accès aux informations, aux ressources et aux outils utiles pour les communes et leurs élu.es.

Plateformes techniques

Des référent.es identifié.es au sein de chaque commune disposent de **codes d'accès** leur permettant d'accéder aux outils ci-dessous :



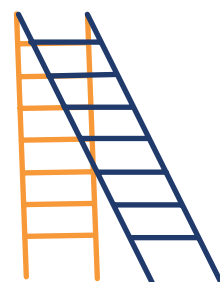
SIG (Système d'Information Géographique)

Cartographie des réseaux, électricité, gaz et éclairage public (pour les communes qui ont transféré la compétence au SigerLy). Il permet également de déclarer les pannes sur le réseau d'éclairage public.



Citron

Outil de gestion et de suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal (tous fluides confondus).



Partie 4:

Aller + loin





**Statuts
du syndicat**



**Règlement intérieur
des assemblées**



**Charte de
l'élu·e local·e**



**Charte du et
de la délégué·e**



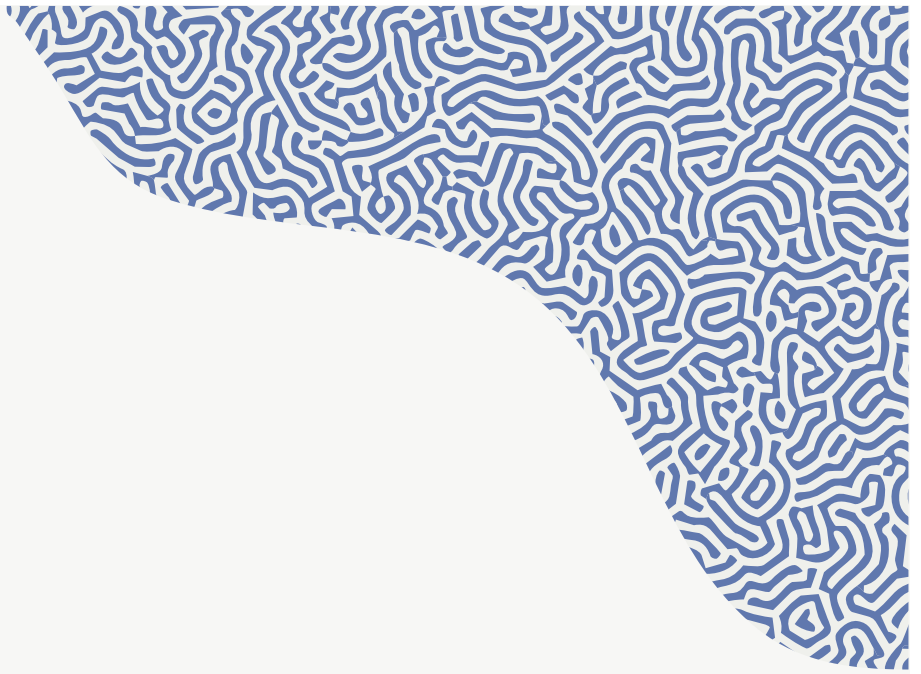
**Documentation
du SigerLy**



**Glossaire
et définitions**



**Le site du médiateur
national de l'énergie**



SIGERLy

1, esplanade Miriam Makeba
Immeuble Organdi - entrée 18
69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 78 84 98 27
Mail : accueil@sigerly.fr
Site : www.sigerly.fr

